

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 12836 Numéro SIREN : 532 041 936 Nom ou dénomination : LEX AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 144749

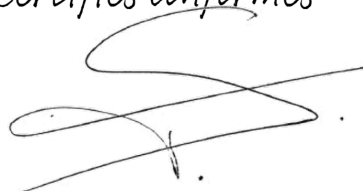
COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Comptes annuels

Certifiés conformes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	205 700		205 700	205 700
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	687	259	428	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 081		4 081	4 078
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	210 468	259	210 210	210 278
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	703 165		703 165	550 712
Autres créances	189 145		189 145	107 250
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	145 652		145 652	132 447
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 037 962		1 037 962	790 409
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 248 430	259	1 248 172	1 000 687
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

ST

Bilan passif

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	113 462	47 105
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	83 189	66 357
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	206 552	123 362
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	112 778	136 181
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	771 158	594 933
Dettes fiscales et sociales	133 066	111 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 618	34 269
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 041 620	877 325
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 248 172	1 000 687
(1) Dont à plus d'un an (a)	89 257	136 181
(1) Dont à moins d'un an (a)	952 362	741 144
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

LEX AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 6 rue de Thann
75017 PARIS
532 041 936 RCS Paris

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 septembre 2021

Le 30 septembre 2021, à 10 H 00, les associés de la Société LEX AUDIT se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 6 rue de Thann 75017 PARIS , sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 16/09/2021.

Monsieur Steven THILLET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 900 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

ST

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

ST

**DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 83 189 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 83 189 euros.**

Affectation

Dotation aux réserves :

- **Dotation aux autres réserves, soit 83 189 euros les portant à 196 651 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 206 551 euros et celui des réserves à 197 551 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME - RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR

LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 11 h 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.



Le Président de Séance
Monsieur Steven THILLET